



Université Abderrahmane Mira-Bejaia  
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

Département Sciences financières et comptabilité

## **Polycopié pédagogique**

**Titre**

# **GESTION DE TRESORERIE**

Cours destiné aux étudiants de

Master I Finance d'Entreprise

**AZRI Khoukha Epse MEKLAT**

Année : 2022-2023

## Sommaire

Introduction	1
Chapitre I : les prévisions de trésorerie	2
1. Notions de base sur la gestion de trésorerie	2
2. La démarche annuelle : le plan de financement	4
3. La démarche mensuelle : le budget de trésorerie	10
Chapitre II : les financements et les placements à court terme	19
1. Les financements à court terme	19
2. Les placements à court terme	25
Conclusion	33

La gestion de trésorerie permet de prévoir les liquidités dans une entreprise, qu'elles soient présentes en caisse ou en banque. Gérer sa trésorerie de manière optimale implique d'évaluer le fonds de roulement nécessaire au cycle d'exploitation, c'est-à-dire l'argent disponible pour couvrir les dépenses courantes. Il consiste à anticiper ses encaissements et ses décaissements de trésorerie afin de vérifier la cohérence entre les recettes et les dépenses, d'une part, et de prévenir les problèmes de trésorerie d'autre part.

Les prévisions peuvent suivre trois démarches : une démarche annuelle qui aboutit à l'élaboration d'un plan de financement. Une démarche mensuelle qui se solde par un budget de trésorerie. Et une démarche journalière qui se focalise sur la trésorerie au jour le jour en se référant aux dates de valeur des différents modes de paiement.

Ce cours est destiné aux étudiants de master en Finance d'Entreprise afin de leur apprendre à assurer une bonne gestion de la trésorerie d'une entreprise, en assurant la liquidité pour l'entreprise au moindre coût ; cela signifie que l'entreprise doit être en mesure d'honorer ses échéances financières à tout moment, en maintenant une encaisse minimum. S'agissant des connaissances préalables recommandées, l'étudiant est censé avoir reçu des connaissances en mathématiques financières, en analyse financières, en gestion financières et en gestion budgétaire.

Le programme du module gestion de trésorerie sera dispensé en 75h durant le semestre 2. Et sera scindé en deux chapitres comme suit :

- Chapitre 1: Les prévisions de trésorerie (Budget de trésorerie, plan de trésorerie, analyse des flux de trésorerie)
- Chapitre 2: Les financements et les placements à court terme (Détermination des coûts de financement, différentes formes de placement, négociation des conditions bancaires)

Le mode d'évaluation prévu sera une combinaison entre une évaluation continue et un examen final en fin de semestre.

## Chapitre I : Les prévisions de trésorerie

Les prévisions de trésorerie peuvent être élaborées à 3 niveaux :

- **Le plan de financement** : qui présente les prévisions d'emplois et de ressources, sur plusieurs années,
- **Le budget de trésorerie** : qui affine les prévisions précédentes, mois par mois généralement sur un an,
- **La trésorerie en date de valeur** : qui correspond aux prévisions au jour le jour, au maximum sur un mois.

### 1. Notions de base sur la gestion de trésorerie

#### 1.1. Définition de la gestion de trésorerie.

La durée appropriée pour la gestion de trésorerie est le court terme. Il s'agit d'effectuer une estimation précise du volume et de la périodicité des entrées et des sorties de trésorerie sur les jours et les semaines immédiatement à venir. Les prévisions de trésorerie s'étalent souvent sur un an avec une estimation plus approximative au fur et à mesure que le temps passe.

#### 1.2. Objectifs de la gestion de trésorerie.

- Honorer toutes les échéances de sorties de trésorerie de façon quotidienne et régulière.
- Réduire la charge de bénéfice non perçus sur des liquidités improductives,
- Satisfaire aux prévisions minimales requises et à l'ensemble des normes réglementaires concernant les liquidités,
- Eviter des coûts supplémentaires liées aux emprunts d'urgence et à la liquidation forcée des actifs.

#### 1.3. Les encaissements et les des décaissements de trésorerie :

##### 1.3.1. Les encaissements : il s'agit des flux financiers pendant la période considérée.

Les encaissements proviennent :

- Des règlements à échéance des créances détenues sur les clients,
- Des effets de commerce encaissés ou négociés lors des remises à l'escompte,

- Des ventes ou des recettes encaissées au comptant en espèces, par chèque, par virement, ...
- Des concours bancaires éventuels,
- Des emprunts obtenus auprès d'organismes financiers.

1.3.2. **Les décaissements :** ils sont constitués par les flux financiers sortants prévus pendant la période, c.-à-d., des paiements :

- Des achats de biens et services payés au comptant,
- Des règlements des dettes aux fournisseurs à l'échéance,
- Des effets de commerce domiciliés réglés par banque au bénéficiaire,
- Des salaires nets, des impôts, des frais divers,
- Des remboursements d'emprunts et du paiement des intérêts.

### 1.3.3. Le solde de la trésorerie.

La différence entre les encaissements et les décaissements indique la situation de la trésorerie pour chaque mois, soit :

- Une trésorerie positive ou excédentaire,
- Une trésorerie négative ou déficitaire,
- Une trésorerie nulle ou équilibrée.

### 1.4. Les moyens de paiements :

Au-delà du paiement en espèces, il existe des moyens pour effectuer des paiements : chèque, carte, virement, ...

1.4.1. **L'espèce :** le paiement en espèces est le plus courant en Algérie, malgré ses inconvénients.

1.4.2. **Le chèque :** les formules de chèques délivrées gratuitement par toutes les banques permettent au titulaire d'un compte en banque d'une part d'effectuer des paiements sans manipulation d'espèces, d'autre part des retraits d'espèces.

➤ **Les types de chèques :**

- Le chèque de paiement,

- Le chèque visé,
- Le chèque certifié,
- Le chèque de banque.

1.4.3. **Le virement bancaire** : c'est l'opération qui consiste à débiter un compte pour en créditer un autre.

1.4.4. **Le prélèvement automatique** : par cette procédure le titulaire d'un compte autorise un créancier à prélever sur son compte toute somme due à ce dernier.

1.4.5. **Les cartes bancaires** : les particuliers utilisent les cartes de paiement pour régler leurs achats afin d'en profiter de la sécurité qu'elles offrent par rapport aux paiements en espèces.

1.4.6. **Le paiement par internet** : payer en ligne signifie payer via internet, appelé encore e-paiement ou monnaie électronique. Le paiement sur internet s'est développé parallèlement avec le développement du commerce en ligne. Le paiement se fait sur le site du commerçant ou sur celui de la banque. La transaction se fait entre la banque et un service de paiement spécialisé.

## 2. La démarche annuelle : « le plan de financement ».

Le plan de financement est un état prévisionnel permettant de mesurer la trésorerie dans les années à venir, dans le but de négocier des prêts pour financer les projets d'investissements, ou de prévenir d'éventuelles difficultés..

### 2.1.La structure du plan de financement prévisionnel :

Il est établi pour une période de 3 à 5 ans. Il se décompose en 2 parties : les prévisions des emplois et les prévisions des ressources.

Tableau n°01 : le plan de financement

Exercice	N	N+1	N+2
<b>Ressources</b>			
1. CAF			
2. Cession ou réduction d'actifs immobilisés			
3. Augmentation de capital (nominal et primes d'émission)			
4. Subventions d'investissement			
5. Apports des associés			
6. Nouvelles dettes financières			
7. Autres ressources			
<b>Total des ressources (1)</b>			
<b>Emplois</b>			
8. Distribution de dividendes			
9. Acquisition d'immobilisations			
10. Augmentation du BFR			
11. Charges à répartir			
12. Remboursement de dettes financières			
<b>Total des emplois (2)</b>			
<b>Variation annuelle de trésorerie (1)-(2) = (3)</b>			
<b>Trésorerie initiale (trésorerie d'ouverture) (4)</b>			
<b>Trésorerie finale (trésorerie de clôture) (4)+(3) =(5)</b>			

Source : CHAMBOST.I et CUYAMBERE.T : Gestion financière ; 4ème Edition, Dunod, Paris, 2008

## 2.2. Analyse du contenu.

Elle consiste à enregistrer les modifications du patrimoine de l'entreprise au cours d'une période.

### 2.2.1. Les ressources prévisionnelles

#### ➤ La Capacité d'Autofinancement :

**CAF= résultat net comptable +dotations aux amortissements et aux prévisions-reprises sur provisions + valeur nette comptable des immobilisations cédées – prix de cession des immobilisations**

➤ **L'augmentation de capital.**

Seule l'augmentation de capital en numéraire constitue une ressource réelle pour l'entreprise.

➤ **L'augmentation des dettes financières :**

Il s'agit des dettes supérieures à un an, si des frais sont supportés, ils peuvent soit être déduits du montant emprunté, soit être portés en emplois dans une rubrique « charges à répartir ».

### 2.2.2. Emplois prévisionnels.

➤ **Les acquisitions d'immobilisations :**

Les investissements sont portés à leur valeur hors taxes (HT). S'il existe une production immobilisée, elle doit figurer au même titre qu'une acquisition mais avec son coût de production.

➤ **La distribution des dividendes.**

Les dividendes de l'exercice (n-1) sont distribués en (n).

**Dividendes<sub>(n)</sub> = résultat<sub>(n-1)</sub> – augmentation de réserves ou de report à nouveau.**

➤ **Les variations du BFR.**

Les prévisions de variations du BFR sont limitées aux éléments d'exploitation. Les éléments hors exploitation étant négligés.

### 2.3. Principes.

Le plan de financement prend en compte :

1. L'ensemble des opérations courantes, par le biais de la CAF,
2. Les cessions, les opérations d'investissements et de financement, la distribution de dividendes par le biais des autres postes.

Par conséquent, tous les flux financiers susceptibles d'affecter la trésorerie de l'entreprise sont pris en considération.

### Trésorerie de fin de période



=

**Trésorerie de début de période**

+

**Ecart de la période (ressources – emplois)**

#### **2.4.Elaboration du plan de financement.**

L'élaboration du plan de financement nécessite au minimum deux étapes :

1. L'établissement d'un plan de financement sans les financements externes.
2. L'établissement d'un plan de financement prenant en compte les financements externes.

#### **Exercice 01**

L'entreprise SOFT prévoit de réaliser le programme d'investissement suivant :

- Achat d'un local en N à 5 000 000 Da.
- Achat d'un camion en N+1 pour 6 000 000 Da.
- Achat de machines pour 2 000 000 Da. moitié en N+2, et moitié en N+3.

Les CAF prévisionnelles sont les suivantes :

- 2 500 000 Da en N.
- 5 500 000 Da de N+1 à N+3.

Le BFR est prévu comme suit : N (4 000 000Da), N+1 (4 500 000 Da), N+2 et N+3 (6 000 000Da).

Les financements envisageables sont les suivants :

- Une augmentation de capital en N+2 de 1 000 000Da.
- Un endettement bancaire de 2 000 000 Da contracté à la fin de N au taux de 9.5% (impôt 26%) remboursables par amortissements constants, sur 5 ans.
- *Etablir le plan de financement de N à N+3 sachant que la trésorerie globale initiale s'élève à 200 000Da, et qu'il est envisager de distribuer des dividendes en N+1 pour la valeur de 1 500 000Da.*
- *Quel jugement portez-vous sur la politique de financement envisagée.*

**Solution exercice 01:****Tableau n°2 : la variation du BFR****KDA**

	N	N+1	N+2	N+3
<b>BFR</b>	<b>4 000</b>	<b>4 500</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
<b>ΔBFR</b>	<b>500</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

**Tableau n°3 : 1<sup>ier</sup> plan de financement « sans financement externe »****KDA**

	N	N+1	N+2	N+3
<b><u>Ressources :</u></b>				
<b>CAF</b>	<b>2 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
<b>Total des ressources (1)</b>	<b>2 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
<b><u>Emplois :</u></b>				
<b>Investissements</b>	<b>5 000</b>	<b>6 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>ΔBFR</b>	<b>500</b>	<b>1 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dividendes</b>		<b>1 500</b>		
<b>Total des emplois (2)</b>	<b>5 500</b>	<b>9 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Ecart (1)-(2)</b>	<b>-3 000</b>	<b>-3 500</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>
<b>Trésorerie initiale</b>	<b>200</b>	<b>-2 800</b>	<b>-6 300</b>	<b>-1 800</b>
<b>Trésorerie finale</b>	<b>-2 800</b>	<b>-6 300</b>	<b>-1 800</b>	<b>2 700</b>

**La trésorerie finale = la trésorerie initiale + écarts**

La réalisation du programme d'investissement pose un problème de trésorerie durant les 3 premières années, ce qui contraint l'entreprise à solliciter le financement externe.

**Les financements envisageables sont les suivants :**

- **Une augmentation de capital en N+2 de 1 000 000Da.**
- **Un endettement bancaire de 2 000 000 Da contracté à la fin de N au taux de 9.5% (impôt 26%) remboursables par amortissements constants, sur 5 ans.**

**Tableau n°4 : tableau d'amortissement de l'emprunt :****KDA**

Date	KDP	Amortissement	Intérêts 9,5%	Annuités (a)	KFP
1	2 000	400	190	590	1 600
2	1 600	400	152	552	1 200
3	1 200	400	114	514	800
4	800	400	76	476	400
5	400	400	38	438	0

Amortissement =  $2\,000\,000/5 = 400\,000$  DA

$I_1 = 2\,000\,000 \times 9,5\% = 190\,000$  DA

$I_2 = 1\,600\,000 \times 9,5\% = 152\,000$  DA

$I_3 = 1\,200\,000 \times 9,5\% = 114\,000$  DA

$I_4 = 800\,000 \times 9,5\% = 76\,000$  DA

$I_5 = 400\,000 \times 9,5\% = 38\,000$  DA

Annuité = amortissement + intérêt

KDP : capital début de période

KFP : capital fin de période.

KFP = KDP - Amortissement.

Intérêts net d'économie d'impôt = intérêt (1-taux d'impôt)

Intérêts net d'économie d'impôt = intérêt (1- 0,26) = intérêt (0,74)

$I_1 = 190\,000 \times 0,74 = 140\,600$  DA

$I_2 = 152\,000 \times 0,74 = 112\,480$  DA

$$I_3 = 114\,000 \times 0,74 = 84\,360 \text{ DA}$$

$$I_4 = 76\,000 \times 0,74 = 56\,240 \text{ DA}$$

$$I_5 = 38\,000 \times 0,74 = 28\,120 \text{ DA}$$

**Tableau n°5 : 2<sup>ème</sup> plan de financement « avec financement externe » KDA**

	N	N+1	N+2	N+3
<b><u>Ressources :</u></b>				
CAF	2 500	5 500	5 500	5 500
Augmentation du capital			1 000	
Emprunt bancaire	2 000			
<b>Total des ressources (1)</b>	<b>4 500</b>	<b>5 500</b>	<b>6 500</b>	<b>5 500</b>
<b><u>Emplois :</u></b>				
Investissements	5 000	6 000	1 000	1 000
ΔBFR	500	1 500	-	-
Dividendes		1 500		
Amortissements		400	400	400
Intérêts nets d'économie d'impôts		140,6	112,48	84,36
<b>Total des emplois (2)</b>	<b>5 500</b>	<b>9 540,6</b>	<b>1 512,48</b>	<b>1 484,36</b>
<b>Ecart (1)-(2)</b>	<b>-1 000</b>	<b>-4 040,6</b>	<b>4 987,52</b>	<b>4 015,64</b>
<b>Trésorerie initiale</b>	<b>200</b>	<b>- 800</b>	<b>-4 840,6</b>	<b>146,92</b>
<b>Trésorerie finale</b>	<b>- 800</b>	<b>-4 840,6</b>	<b>146,92</b>	<b>4 162,56</b>

La politique de financement envisagée est inefficace, vue qu'elle ne permet pas de résoudre le problème de trésorerie que prévoit l'entreprise pour la réalisation de son programme d'investissement. De ce fait, l'entreprise doit revoir sa politique de financement en sollicitant d'autres sources potentielles.

### 3. La démarche mensuelle : « le budget de trésorerie »

Le budget de trésorerie enregistre les flux de trésorerie existants : les recettes et les dépenses dont l'entreprise prévoit la perception ou l'engagement. Il peut s'agir de flux liés au processus d'investissement, d'exploitation ou de financement. Il permet d'avoir une prévision des excédents et des déficits de trésorerie, afin de :

- Vérifier que les lignes de crédits initialement négociés suffiront à combler les besoins éventuels
- Définir les utilisations prévisibles de crédits par grandes masses (par ex nécessité de recourir à l'escompte compte tenu du portefeuille de traites..).

Le budget de trésorerie est donc un tableau de bord prévisionnel de l'offre et de la demande de liquidités de l'entreprise. il permet au trésorier d'optimiser le résultat financier de la société en mettant en concurrence les différentes banques ainsi que les marchés financiers.

### **3.1. l'élaboration du budget de trésorerie**

Le budget de trésorerie de l'entreprise vise deux objectifs essentiels :

- assurer la solvabilité à court terme.
- optimiser les résultats opérationnels et financiers de l'entreprise.

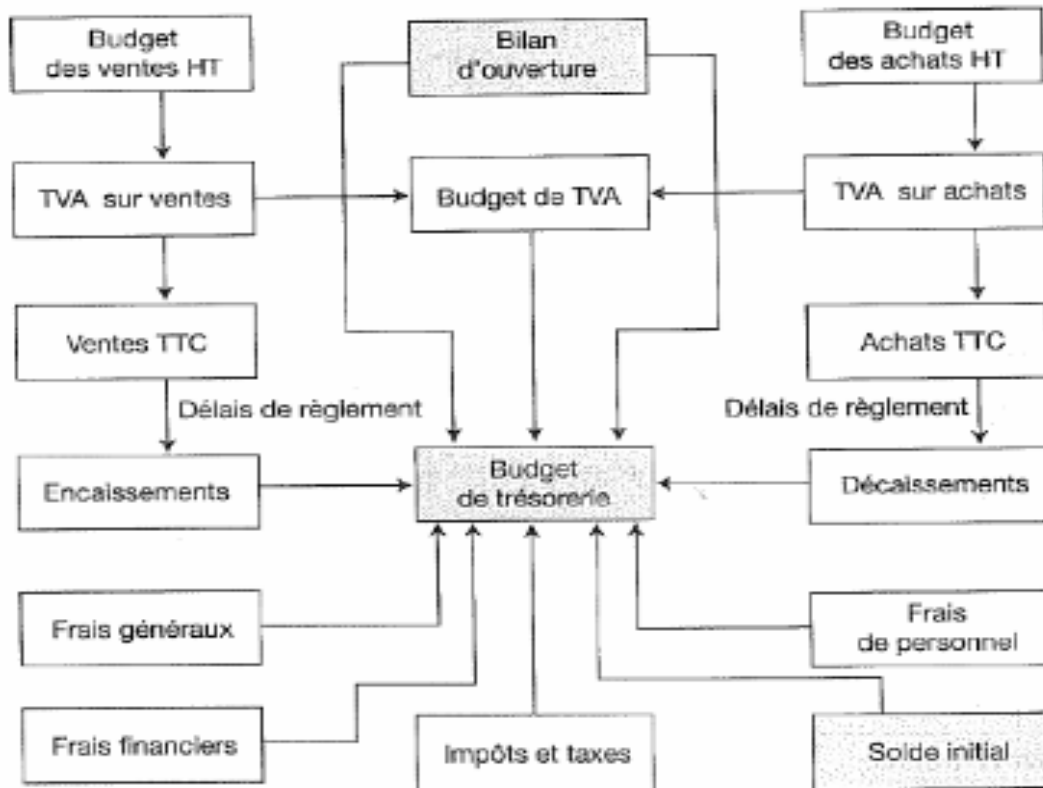
La solvabilité de l'entreprise traduit sa capacité à faire face aux échéances au cours de l'exercice à venir. Les prévisions sont effectuées mois par mois, pour une durée de un an maximum en principe. Ce type de prévision suppose que l'entreprise ait mis en place un système global de prévision sur une durée au moins équivalente

Le budget de trésorerie est un outil qui permet d'identifier les entrées et les sorties de liquidités, de mieux cerner le risque de cessation de paiement à court terme. Il confronte les encaissements et les décaissements relatives à l'ensemble des données prévisionnelles relatives à l'exploitation et le hors exploitation. Cette confrontation fait apparaître soit un excédent soit un déficit de trésorerie. La construction du budget de trésorerie nécessite plusieurs étapes.

Le budget de trésorerie ne regroupe que des dépenses décaissables et des recettes encaissables. Ainsi les charges non décaissables, et les produits non encaissables n'apparaissent pas dans les sommes considérées. Ainsi ne doivent pas être prise en compte :

- Les dotations, la valeur comptable des éléments d'actif cédés,
- le résultat les variations de stocks
- Les reprises, les quotes parts de subventions virées au résultat.
- Les transferts de charges sont (comme pour le calcul de la CAF considérés comme des produits encaissables.

Figure n°01 : Synthèse de la construction du budget de trésorerie



Source : Bellier D et Khath J-P, Gestion de trésorerie, Economica, Paris, 2001. p. 40

Les montants des créances clients et des dettes fournisseurs correspondants aux achats et aux ventes sont pris pour leur valeur TTC.

Pour ce qui concerne la TVA à décaisser, un tableau de calcul séparé est nécessaire pour déterminer le montant de la TVA à décaisser. La TVA calculée est réglée le mois suivant. Un crédit de TVA s'impute sur la TVA du mois suivant.

### 3.2. La structure du budget de trésorerie

Afin d'aboutir au budget de trésorerie, il faut essayer de synthétiser l'information dans plusieurs tableaux :

#### 3.2.1. Le tableau des encaissements

L'essentiel des encaissements provient des ventes effectuées par l'entreprise. Une vente peut être réglée au comptant ou avec des délais de paiement, ce qui signifie qu'une vente réalisée aujourd'hui peut entraîner un flux de trésorerie 30 ou 60 jours plus tard. Ces décalages de flux de trésorerie doivent être anticipés et pris en compte, car ils sont souvent source de difficultés pour l'entreprise surtout si les crédits ne prennent pas la forme de créances commerciales mobilisables.

**Tableau n°6 : tableau des encaissements de trésorerie**

	Montant TTC	Règlement janvier	Règlement février	Règlement mars	...	Règlement décembre
<b>Créances clients n-1</b>						
<b>Ventes janvier</b>	<b>120 000</b>	<b>70 000</b>		<b>50 000</b>		
<b>Ventes février</b>						
<b>Ventes mars</b>						
<b>Ventes décembre</b>						
<b>Autres encaissements</b>						
<b>Total encaissements</b>						

Source :

Le montant total des ventes du mois de janvier en TTC sera porté dans la première colonne, puis il doit être réparti horizontalement sur les mois des règlements clients, selon les conditions de crédit accordés par l'entreprise à ceux-ci.

### 3.2.2. Les tableaux de décaissements

Bien que les encaissements se regroupent dans un seul tableau, les décaissements sont récapitulés dans plusieurs tableaux selon leur nature et leur destination. On retrouve alors,

- Le tableau des décaissements achats ;
- Le tableau des décaissements TVA ;
- Le tableau des décaissements frais généraux.

Les dépenses anticipées à court terme de l'entreprise dont les origines se trouvent dans les différents budgets recensant les charges d'exploitation.

➤ **Les décaissements achats :**

Désigne l'ensemble des dépenses destinées pour l'approvisionnement de stocks et/ou acquisition d'investissement ou d'éléments corporels.

**Tableau n°7 : tableau de décaissements achats**

	Montant TTC	Règlement janvier	Règlement février	Règlement mars	...	Règlement décembre
<b>Dettes fournisseurs n-1</b>						
<b>Achats janvier</b>	<b>80 000</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>			
<b>Achats février</b>						
<b>Achats mars</b>						
<b>Achats décembre</b>						
<b>Autres décaissements achats</b>						
<b>Total décaissements</b>						

Source :

Le montant total des achats TTC doit être porté dans la première, puis pour le règlement, il sera dispatcher horizontalement sur les mois de règlement convenus avec les fournisseurs.

➤ **Les décaissements pour règlement de TVA**

Le règlement de la TVA se fait, selon la réglementation algérienne, entre le 1<sup>er</sup> et le 20 du mois suivant l'encaissement du chiffre d'affaire. Après déduction de la TVA payé sur les achats de biens (stocks et investissements) et de services, sur la TVA collectée sur les ventes, on détermine la TVA à décaisser. Si celle-ci est positive on passe au règlement de la TVA dans les délais. Si la TVA à décaisser est négative on déclare alors un crédit de TVA dans le même délai.



**Tableau n°8 : tableau des décaissements TVA**

	Janvier	Février	Mars	.....	Novembre	Décembre
TVA collectée	180	200				
TVA déductibles Bien/Services	110	130				
TVA déductibles investissements	20	100				
TVA à décaisser	50	-30				
Règlement de TVA	TVA (n-1)	50	Crédit TVA			

Source :

➤ **Les décaissements pour règlement des frais généraux**

Il regroupe l'ensemble des règlements des services extérieurs sollicités et les charges supportées, comme les charges du personnel, les déclarations sociales et fiscales, les frais en TTC de loyers, l'électricité, d'assurance, etc.

**Tableau n°9 : tableau des décaissements des frais généraux FG**

	Janvier	Février	Mars		Novembre	Décembre
Charges du personnel						
Charges sociales						
Charges fiscales						
Loyers						
Assurances						
Honoraires avocat						
Annuité de remboursement d'emprunt						
Etc.						
Total décaissements FG						

Source :

➤ **Les décaissements totaux**

Une fois les différents tableaux de décaissements sont élaborés, on rassemble les totaux des trois tableaux dans un seul pour avoir les décaissements totaux de l'entreprise pour la période à venir.

**Tableau n°10 : tableau des décaissements totaux**

	Janvier	Février	Mars		Novembre	Décembre
Tot décaissements achats						
Règlement TVA						
Tot décaissements FG						
Décaissements totaux						

Source :

**3.2.3. Le budget de trésorerie**

Le budget de trésorerie est la synthèse des deux tableaux d'encaissement et de décaissement.

Il permet de déterminer le solde de trésorerie pour la période à venir. Il se calcul comme suit :

**Trésorerie initiale au début du mois**

+

**Encaissements**

-

**Décaissements**

=

**Trésorerie finale fin de mois**

**Tableau n° 11 : le budget de trésorerie**

	Janvier	Février	Mars	...	Novembre	Décembre
Trésorerie au début du mois	10					
Encaissements	250					
Décaissements	200					
Trésorerie fin de mois	60					

Source :

### 3.3. L'utilité du budget de trésorerie

Le budget de trésorerie permet de vérifier, s'il y a cohérence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Un budget constamment déficitaire ou excédentaire exprime une inadéquation du FDR au BFR, laquelle doit inciter à revoir les hypothèses sur lesquelles ont été établis les budgets en amont et notamment les budgets des ventes et ceux des achats des investissements. Si le budget est alternativement excédentaire et déficitaire, il traduit une situation qui peut être qualifiée de normale.

Le budget de trésorerie permet également de déterminer les dates optimales auxquelles doivent avoir lieu certaines opérations exceptionnelles pour lesquelles l'entreprise dispose d'une marge de manœuvre de manière à éviter de trop grands déséquilibres. Par exemple la vente d'un investissement corporel ou financier prévu en juin pourra être avancée en mai s'il apparaît que juin est fortement excédentaire alors que mai est déficitaire.

### 3.4. Les prévisions de trésorerie

L'entreprise prévoit le montant de sa trésorerie de fin d'année, dans le cadre de la procédure des budgets annuels. La méthode bilancielle met en évidence la relation le fond de roulement et le besoin de fond de roulement.

$$\mathbf{FR - BFR = trésorerie}$$

La trésorerie de fin d'année apparaît alors comme la résultante de la politique d'investissement et de financement de l'entreprise (chiffrée par le FR) et le besoin en fonds de roulement lié aux conditions d'exploitation.

#### 3.4.1. Démarche de prévision

Il s'agit de prévoir le FR et le BFR de la période à venir

##### ➤ **Prévision du FR**

La prévision se fait à partir des éléments de calcul du FR à savoir : les ressources durables et les emplois stables.

- Les capitaux propres : ils sont déterminés à partir des capitaux propres de l'année précédente, modifiés comme suit :

**Capitaux propres année N**

-

**dividende distribué en N+1**

+

**nouveaux apports des actionnaires**

-

**retraits des associés**

+

**bénéfices net prévu pour N+1**

- Dettes financières : ce poste est obtenu ainsi :

**Dettes financières de début d'année**

-

**Remboursements au cours de l'année N+1**

+

**Nouveaux emprunts N+1**

- Prévision des emplois stables : les emplois stables comprennent essentiellement les immobilisations :

**Immobilisation nettes année N**

+

**Acquisitions de l'année N+1**

-

**Valeur d'origine des immobilisations cédées en N+1**

-

**Dotations aux amortissements de N+1**

#### ➤ **Prévision du BFR**

Il est possible de déterminer le BFRE prévisionnel par la méthode normative. Cette méthode repose sur l'hypothèse d'une activité non saisonnière. La prévision du BFRHE concerne notamment le solde à payer de l'impôt sur les sociétés. En raison de la très grande sensibilité des prévisions de trésorerie aux hypothèses retenues, il est conseillé d'établir des prévisions de trésorerie en essayant diverses hypothèses (comme modifier le prix de vente sans modification des dépenses).

## Chapitre 2: Les financements et les placements à court terme

L'objectif de ce chapitre est de présenter les financements et les placements à court terme à la disposition du trésorier pour couvrir son besoin de financement à court terme ou rentabiliser son excédent. Une attention particulière est portée sur le calcul de leur coût ou de leur rémunération

Sous la pression de la concurrence et de la déréglementation, les banques ont cherché à mieux répondre aux besoins des entreprises ; on assiste ainsi à un recul des financements à court terme traditionnels et à un développement des crédits à court terme globaux.

### I. les financements à court terme.

#### I.1. Les types de financements à court terme.

On distingue,

- Les avances en compte ;
- Les crédits interentreprises ;
- Les obligations cautionnées ;
- L'affacturage
- Les billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables
- Les crédits de mobilisation: crédit d'escompte, crédit de mobilisation des créances commerciales, financement Dailly, mobilisation des créances sur l'exportation, warrants sur stock
- Les billets de trésorerie

**1.1. Les avances en compte :** les crédits de trésorerie sont des prêts non affectés. Cela signifie que le bénéficiaire peut disposer du crédit et l'utiliser comme il le souhaite sans avoir aucune justification à donner à la banque, elles comprennent,

**1.1.1. la facilité de caisse,** elle a pour objet de faire face à des difficultés de trésorerie de courte durée (quelques jours) (avoir son compte débiteur) avec un taux relativement élevé,

**1.1.2. les crédits de campagne,** financement des décalages importants entre les dépenses et les rentrées, ex : activité saisonnière.

**1.1.3. le découvert et le découvert confirmé ;** on appelle découvert le solde débiteur d'un compte bancaire. En général, le banquier fixe un plafond du montant et du nombre de jours du découvert en fonction d'un certain nombre de critères (taille et chiffre d'affaires de l'entreprise, situation financière, garanties, ...). comme la facilité de caisse, mais pour une période plus longue (quelques semaines à quelques mois),

**1.1.4. Les avantages :**

- Simplicité d'utilisation et parfaite adaptation aux besoins, et
- Assurance d'une ligne de crédit pour le découvert confirmé.

**1.1.5. Inconvénients :**

- Coût très élevé pour l'entreprise ;
- Absence de garanties pour la banque ;
- Risque du retrait d'un crédit pour l'entreprise si le découvert n'est pas confirmé,

**1.2. Les crédits interentreprises :** c'est un crédit que les entreprises fournisseurs accordent aux entreprises clientes et qui est lié à la livraison d'un bien ou d'un service. Il est une alternative au paiement comptant. C'est un délai de paiement que les entreprises s'accordent mutuellement. Les effets de commerce sont les supports les plus fréquents du crédit interentreprises.

**1.3. Les obligations cautionnées :** elles permettent de régler la TVA ou les droits de douanes avec un certain retard (4 mois maximum pour la TVA). Comparables à des effets, leur montant comprend le principal et les intérêts dus. Le débiteur doit obtenir la caution d'une banque ou d'une société de caution mutuelle.

**1.4. L'affacturage :** c'est une opération par laquelle une société spécialisée (factor) se charge de l'encaissement des créances d'une entreprise. Cette prestation s'accompagne d'une cession des créances à la société d'affacturage qui en verse immédiatement le montant à l'entreprise et garantit l'entreprise contre le risque de non

recouvrement. L'entreprise qui cède ainsi ses créances bénéficie contre le paiement de diverses commissions, d'un crédit de mobilisation de son actif commercial et ne supporte pas le coût organisationnel de la gestion des créances (coûts de recouvrement et d'impayés).

**1.4.1. Avantage:**

- Diminution du travail administratif de recouvrement des créances qui est pris en charge par le factor ;
- Le factor subit le risque de non-paiement.

**1.4.2. Inconvénient:**

- Coût du factoring très élevé (rémunération du recouvrement et de la prise de risque par le factor)

**1.5. Les billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables :** ce sont des titres de créances émis par une entreprise pour financer ses besoins de trésorerie. Ces titres doivent être domiciliés dans un établissement de crédit. Leur durée varie entre 1 jour à 1 an. Seules les grandes entreprises peuvent utiliser ce moyen de financement.

**1.5.1. Avantage :**

- Diversification des sources de crédits (moindre dépendance vis-à-vis de la banque);
- Négociabilité et liquidité des titres (existence d'un marché secondaire)

**1.5.2. Inconvénient :**

- Emission possible seulement pour les très grandes entreprises.

**1.6. Les crédits de mobilisation:** on distingue ;

**1.6.1. crédit d'escompte,** L'escompte est une «opération de crédit par laquelle une banque met à la disposition d'une entreprise, contre remise d'un effet de commerce non échu qu'elle détient, le montant de cet effet diminué des intérêts et des commissions» (Vernimmen). L'escompte a donc pour objet de financer une entreprise à partir du crédit qu'elle accorde elle-même à d'autres entreprises.

**1.6.2. crédit de mobilisation des créances commerciales (CMCC) :** Le CMCC permet à une entreprise d'obtenir un financement à court terme à hauteur des créances commerciales qu'elle détient. Le CMCC est une technique d'escompte qui permet la mobilisation de créances commerciales. Le procédé consiste à regrouper plusieurs créances dans un seul billet dit «billet de mobilisation». Ainsi, une entreprise qui possède des créances sur ses clients, constatées par des factures, souscrit un billet à l'ordre de sa banque reprenant le montant global de ses créances et le présente à l'escompte. La banque escompte le billet et avance les fonds à l'entreprise. À la différence de l'escompte commercial et des cessions Dailly, les créances ne sont pas transmises au banquier: l'entreprise ne cède pas ses créances, elle en garde la propriété, et se charge elle-même de leur recouvrement. Après avoir encaissé ses créances, l'entreprise rembourse sa banque

**1.6.3. Financement Dailly,** est une convention en vertu de laquelle un créancier («le cédant») transmet sa créance, qu'il tient sur l'un de ses débiteurs («le débiteur cédé»), à des établissements de crédit («cessionnaires»). Cette procédure est destinée à faciliter l'octroi de crédits aux entreprises par cessions de créances commerciales. Elle permet de réaliser des économies de gestion importantes par rapport à la mobilisation d'effets de commerce car le bordereau Dailly remis par le cédant au cessionnaire peut englober un grand nombre de créances.

**1.6.4. Mobilisation des créances sur l'exportation,** La procédure consiste pour une entreprise à mobiliser auprès d'une banque les créances qu'elle détient sur des clients résidents à l'étranger. L'intérêt du dispositif est de permettre aux exportateurs, qui ont consenti des délais de paiement à court terme à leurs partenaires étrangers, d'obtenir un financement dans l'attente de l'encaissement de leurs factures.

La mobilisation se réalise par escompte, soit de traites tirées par l'exportateur sur la banque et acceptées par elle, soit de billets à ordre



souscrits par l'exportateur à l'ordre de sa banque et avalisés par celle-ci. La banque crédite le compte de son client à concurrence du montant des créances mobilisées. Néanmoins, même si ces deux techniques permettent au banquier mobilisateur d'avoir des garanties de remboursement de l'avance consentie à son client exportateur, l'acheteur étranger reste le débiteur principal et le banquier cherchera à minimiser ses risques vis-à-vis de celui-ci.

**1.6.5. warrants sur stock ;** Est un billet à ordre par lequel le souscripteur s'engage à payer une certaine somme à une certaine échéance. Il se distingue du billet à ordre ordinaire, par le fait qu'il constitue un nantissement au profit du créancier sur des marchandises en stock.

**1.6.6. Avantage des crédits de mobilisation :**

- Faible coût (due à la double protection donnée par le tiré et le tireur sauf dans le cas du CMCC) ;
  - Diminution du travail administratif pour l'entreprise (le recouvrement des effets est à la charge de la banque) ;
  - Procédure et acceptation quasi automatique.
- S'agissant du CMCC et du Dailly :
- Montant des créances escomptables plus élevé (EAR, chèques, factures...) ;
  - Et simplicité de la procédure de mobilisation
  - Dans le cas de la MCE ; faible coût, simplicité d'utilisation ; et longue durée du crédit.

**1.6.7. Inconvénients communs à toutes les formes de crédit de mobilisation :**

- Risque de sur-mobilisation ;
- Et plafonnement du crédit au montant des créances commerciales.
- Dans le cas de CMCC, on cite l'absence de protection du droit cambiaire pour la banque ; et le coût plus élevé que les autres crédits de mobilisation.

**1.7.La mobilisation en compte :** on distingue;

**1.7.1. Escompte en compte**, appelée aussi **escompte en valeur**, cette pratique consiste à autoriser une entreprise à être débitrice en valeur, la contrepartie du découvert étant constituée par le montant des effets remis à l'encaissement par anticipation. Cela revient à présenter de façon continue les traites à l'encaissement sans attendre leur échéance, la date de valeur restant égale à la date d'échéance majorée de 4 jours (comme pour un effet remis à l'encaissement). Les agios ne sont calculés qu'au niveau de l'arrêté de compte trimestriel.

**1.7.2. Dailly en compte** ; La Dailly compte est un moyen de financement utilisé par les entreprises, elle consiste à autoriser une entreprise à être débitrice en valeur en contrepartie de cession d'une liste de créances auprès de sa banque, qui devient propriétaire de la créance.

**1.7.3. Avantage :**

- Absence de risque de sur-mobilisation,
- souplesse d'utilisation,
- faible coût.

**1.7.4. Inconvénients :**

- Plafonnement du crédit à un pourcentage du montant des créances commerciales ;
- Possibilité réservée aux grandes entreprises mais qui tend à se généraliser.

**I.2. Le coût du financement à court terme**

Le coût des financements à court terme pour l'entreprise est égal à la rémunération pour les prêteurs (banques, investisseurs institutionnels, autres entreprises, particuliers...). Les frais financiers (appelés aussi agios) dépendent des caractéristiques suivantes:

- Le taux d'intérêt (souvent calculé à partir d'un taux de référence de la banque centrale d'Algérie augmenté de commissions et majorations pour couvrir les charges de fonctionnement) appliqué à l'encours du crédit
- Les commissions non appliquées à l'encours moyen du crédit

- Les frais fixes pour chaque opération
- Les jours de banque qui allongent la durée du crédit
- La durée minimum du crédit Le coût réel du crédit dépend aussi de
- L'application des jours de valeur
- La date de paiement des intérêts terme échu ou terme à échoir

L'ensemble de ces informations forme **les conditions bancaires**.

## **II. Les placements à court terme.**

### **II.1. les types de placements à court terme**

#### **1.1. Les placements bancaires.**

##### **1.1.1. Les bons de caisse.**

Le bon de caisse représente un emprunt à un taux fixé et à une date de remboursement donnée dans le contrat. Les bons de caisse sont émis principalement par les établissements de crédit et les banques.

##### ➤ **Avantages**

- Rémunération sans risque proche du taux du marché monétaire
- Dépôt de faible montant

##### ➤ **Inconvénients**

- Manque de liquidité pour l'entreprise,
- Rémunération limitée par la loi pour les dépôts en dessous d'un certain montant et d'une certaine durée,
- Fiscalité lourde,
- Gestion administrative compliquée,

##### ➤ **Caractéristiques techniques**

- **Taux utilisé :** taux fixe donné (aucune rémunération pour une durée inférieure à un mois et rémunération libre pour une durée supérieure à un mois)
- Mode calcul des intérêts: post-comptés et simples
- Base utilisée pour le calcul des intérêts: exact/360
- Paiement des intérêts: terme échu
- **Maturité:** inférieure à 5 ans

### 1.1.2. Les comptes à terme

Le compte à terme est un compte en banque sur lequel l'entreprise peut déposer des fonds rémunérés pour une durée déterminée.

#### ➤ Avantages

- Rémunération sans risque proche du taux du marché monétaire
- Dépôt de faible montant

#### ➤ Inconvénients

- Manque de liquidité pour l'entreprise
- Rémunération limitée par la loi pour les dépôts en dessous d'un certain montant et d'une certaine durée

#### ➤ Caractéristiques techniques:

- **Taux utilisé:** taux fixe donné (aucune rémunération pour une durée inférieure à un mois et rémunération libre pour une durée supérieure à un mois)
- Pénalité pour remboursement anticipé: 0,5% (minimum)
- Mode calcul des intérêts: post-comptés
- Base utilisée pour le calcul des intérêts: exact/360
- Paiement des intérêts: terme échu
- Maturité: inférieure à 5 ans
- Fiscalité: placement net

## 1.2. Les placements sur le marché financier.

**1.2.1. Les valeurs mobilières de placement :** ce sont des titres négociables et cotés en bourse. Les valeurs mobilières de placement sont des titres financiers (actions ou parts sociales) que vous pouvez acquérir dans le but de générer une plus-value sur un horizon à court terme. Les VMP se différencient des titres de participation qui sont, eux, sur un horizon à long terme avec une optique de participation dans une société ou de prise de contrôle. Les VMP acquises génèrent des intérêts. L'avantage des VMP est qu'en cas de besoin de trésorerie, elles sont facilement échangeable sur le marché financier contre des liquidités.

**1.2.2. Les placements par l'intermédiaire des OPCVM :** les organismes de placement en valeurs mobilières sont les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement), ils sont chargés de la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Les SICAV ont un capital variable. Leurs titres ne sont pas cotés en Bourse et chaque fois qu'il y a une souscription ou un rachat de parts, le capital varie. Leur seul objet est de gérer un portefeuille de valeurs mobilières. Elles sont utiles pour les petites structures de trésorerie qui ne peuvent se lancer dans des investissements directs. Leurs inconvénients sont les droits d'entrée (à l'achat), les frais de sortie (à la vente) et les frais de gestion parfois importants.

S'agissant des FCP, la différence entre eux et les SICAV tient à leur structure juridique: les SICAV sont des sociétés anonymes alors que les FCP sont des copropriétés sans personne morale, dont l'objet est la gestion d'un patrimoine collectif investi en valeurs mobilières. Leur avantage est une Fiscalité intéressante pour des placements à moyen terme (minimum: deux ans). Alors que leur inconvénients tiens aux coûts des droits d'entrée (à l'achat), des frais de sortie (à la vente) et des frais de gestion parfois importants

**1.2.3. Les titres de créances négociables (TCN) :** Le marché des créances négociables est ouvert à tous les agents économiques :

- L'Etat qui est un emprunteur structurel,
- Les institutionnels (compagnies d'assurance, OPCVM, etc.) qui sont prêteurs,
- Les établissements de crédit (les banques) et les entreprises qui sont soit emprunteurs, soit prêteurs.
- Les intermédiaires comme les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT)

➤ **Les opérations**

Les types d'opération pour les entreprises sont:

- Les emprunts à court et moyen terme (billets de trésorerie)
- Les placements à court terme (bons du Trésor, certificats de dépôt, billets de trésorerie d'autres entreprises...).

➤ **Avantages d'un accès direct au marché monétaire pour les entreprises:**

- Nouvelle forme d'emprunt
- Diversité des placements
- Réduction du coût et augmentation de la rémunération (liées à la disparition des commissions des intermédiaires)
- Possibilité de se couvrir contre le risque de taux sur le marché des dérivés de taux
- Possibilité de mobiliser les produits achetés (vente à réméré)

On y distingue :

➤ **Les bons du trésor négociables ;**

Les Bons du Trésor Négociables sont des titres dématérialisés, inscrits en compte courant auprès de la Banque centrale et représentatifs d'une créance sur le Trésor Public. La dette de l'État est rationalisée par la création de trois catégories de titres standardisés : les BTF, les BTAN et les OAT. Leur avantage consiste en

- l'absence de risque (garantie de l'Etat)
- l'existence d'un marché secondaire actif (Bonne liquidité)
- la possibilité d'utiliser les BTN pour des ventes à réméré<sup>1</sup> en cas de besoin de trésorerie temporaire.
- Possibilité de se couvrir contre le risque de taux grâce au marché des dérivés de taux

Quant aux inconvénients ; on retrouve un seul qui est une rémunération plus faible que les autres produits du marché monétaire (due au faible risque).

---

<sup>1</sup> Le réméré est un contrat conclu entre un détenteur de titres qui ne veut pas vendre ses titres mais qui a besoin de liquidités et un détenteur de liquidités. Le premier échange ses titres contre les liquidités du second. Du point de vue du détenteur, on parle de réméré vendeur; du point de vue du détenteur de liquidités, on parle de réméré acheteur

- **Les bons du trésor à taux fixe :** les Bons du Trésor à Taux Fixe (BTF) sont des créances à court terme négociables émises par l'Etat pour gérer sa trésorerie. Ils servent à couvrir les fluctuations infra-annuelles de la trésorerie de l'Etat, qui découlent pour l'essentiel du décalage entre le rythme d'encaissement des recettes et celui du paiement des dépenses, et de l'échéancier d'amortissement de la dette.

Les BTF peuvent être acquis lors de l'émission (sur le marché primaire) ou après l'émission (sur le marché secondaire). A l'émission, le taux des BTF est un taux de marché qui équilibre la demande des investisseurs et l'offre de l'Etat. Pour investir des fonds en BTF à l'émission, il faut participer à la fixation du taux en indiquant au préalable les volumes et les taux sur lesquels on désire s'engager. Le trésorier doit communiquer à son intermédiaire financier, appelé Spécialiste en Valeurs du Trésor ou SVT, une échelle. Si le taux souhaité par l'investisseur est supérieur au taux d'émission retenu, celui-ci n'est pas servi. Si le taux souhaité par l'investisseur est inférieur au taux d'émission retenu, celui-ci est servi, non au taux d'émission, mais au taux auxquels il a soumissionné. Il s'agit d'adjudications dites "à la hollandaise" ou "à prix demandé".

- **Les bons du trésor à taux normalisé :** les bons du Trésor à taux fixe et à intérêt annuel (BTAN) représentent l'endettement à moyen terme de l'État lui permettant de financer le déficit budgétaire. Les BTAN peuvent être acquis lors de l'émission (marché primaire) ou après l'émission (marché secondaire). Le taux des BTAN est un taux de marché qui équilibre la demande des investisseurs et l'offre de l'Etat. L'investissement des fonds en BTAN à l'émission, exige la participation à la fixation du taux en indiquant au préalable les volumes et les taux sur lesquels on prévoit de s'engager. Le trésorier doit communiquer à son intermédiaire financier une échelle. Si le taux souhaité par l'investisseur est supérieur au taux d'émission retenu, celui-ci n'est pas servi. Si le taux souhaité par l'investisseur est inférieur au taux d'émission retenu, celui-ci est servi, non au taux d'émission, mais au taux auquel il a soumissionné. Il s'agit d'adjudications dites "à la hollandaise".

- **Les obligations assimilables du trésor (OAT) :** Les obligations assimilables du Trésor (OAT) sont le support de l'endettement à long terme de l'État. La maturité de ces titres est comprise entre sept et trente ans. La plupart des OAT sont à taux fixe et remboursables in fine. Mais le Trésor émet aussi des obligations à taux variable et des obligations indexées sur l'inflation (OATi).
  
  - **Les certificats de dépôt négociables (CDN) :** un Certificat de Dépôt Négociable (CDN) est un billet à ordre représentatif d'un dépôt à terme effectué auprès d'un établissement de crédit résidant, habilité à recevoir des dépôts et assujetti aux réserves obligatoires par la Banque de France. Le CDN représente un instrument de financement pour ces institutions et un moyen de placements de liquidités pour les investisseurs.
    - Les souscripteurs sont les sociétés industrielles et commerciales et entreprises individuelles, les entreprises d'assurances, les caisses de retraite et mutuelles, les établissements de crédit et assimilés, les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (notamment les OPCVM monétaires). Les banques, les sociétés de Bourse, la CDC participent aussi au montage (définition des caractéristiques de l'émission et placement auprès des investisseurs).
    - **Avantages :** existence d'un marché secondaire (étroit). Dans la plupart des cas, l'institut émetteur rachète le CDN au client et le revend à un autre client
- 1.2.4. Les billets de trésorerie :** le billet de trésorerie (BT) est un titre de créance négociable émis par une entreprise, représentatif d'une dette à court terme. Il permet à l'entreprise de se financer à court terme directement sur le marché monétaire (diminuant le rôle des banques et leur intermédiation). L'entreprise émettrice doit avoir deux ans d'existence et avoir établi deux bilans certifiés. Les souscripteurs peuvent être des sociétés industrielles et commerciales et entreprises individuelles, des entreprises d'assurances, des caisses de retraite et mutuelles, des établissements de crédit et assimilés, des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). les banques participent aussi au montage.



L'avantage des billets de trésorerie est leur taux plus attractif que celui des bons du trésor et des certificats de dépôt négociables. Leur inconvénient est la faible liquidité (rachat possible par les entreprises émettrices).

### 1.3. Les placements auprès d'une autre entreprise.

**1.3.1. Escompte fournisseur :** il s'agit d'une opération où le client paye la facture de son fournisseur (sa dette) sans attendre l'échéance prévue. En contrepartie, il bénéficie d'une réduction du prix, appelée escompte. La remise se calcule selon un certain pourcentage : on parle du taux de l'escompte.

**1.3.2. Avance en compte courant à une entreprise :** C'est un moyen par lequel les associés décident de mettre à disposition des fonds (issus de leurs ressources personnelles et de façon temporaire), qui sont ensuite comptabilisés en compte courant. On utilise le terme d'avance en compte courant car ce compte est un élément du plan comptable, est constitué et peut être alimenté par des versements tout au long de l'exercice de la société (apports). La convention peut prévoir une rémunération fixée préalablement fixée par les parties, et **versée sous la forme d'intérêts**. Les intérêts sont des produits financiers imposables. Ils sont **déductibles du résultat fiscal**. Le remboursement peut être fait immédiatement ou en plusieurs échéances.

### 1.4. Placements en devises.

Ils sont souvent utilisés pour se prémunir contre les risques de change. Ils se font sous forme de blocage de devises ou encore sous forme d'obligations en monnaie étrangères.

## II.2. La rémunération des placements à court terme

La rémunération des placements à court terme pour le prêteur (l'entreprise) est égale au coût pour l'emprunteur (banques, investisseurs institutionnels, autres entreprises, particuliers...).

Afin de calculer la rémunération des placements, il faut prendre en compte:

- Le taux d'intérêt (souvent calculé à partir d'un taux de référence de la banque d'Algérie) appliqué à l'encours (moyen) du placement.
- Les frais fixes pour chaque opération (perçus par les intermédiaires éventuels).
- L'application des jours de valeur pour les virements.
- La fiscalité.

### III. Les références de taux

La valeur des taux des différents financements et placements à court terme est souvent déterminés à partir de la valeur de taux de référence. Il existe trois types de taux :

- Les taux fixés par la Banque Centrale
  - Les taux fixés par les banques
  - Les taux du marché monétaire
- **Le taux de base bancaire (TBB)** : ou le taux de base (TB) est un taux déterminé par chaque banque à partir du coût de ses ressources (dépôts à vue, dépôts à terme, emprunts, capital...). Le TBB sert de référence pour calculer le taux des crédits accordés par les banques.

Le coût d'un crédit est obtenu en ajoutant au TBB certaines majorations qui dépendent de la qualité de l'emprunteur et de sa relation avec la banque.  
Exemple : Taux du découvert = TBB + 4%

Le taux de base est librement déterminé par chaque banque. En pratique, il y a peu de différence entre les valeurs du TBB des différentes banques.

La connaissance préalable des financements à court terme permet de trouver les solutions adéquates aux déficits de trésorerie à court terme. Le trésorier doit survoler toutes les possibilités en choisissant la moins coûteuse. En cas d'excédent de trésorerie, le trésorier doit impérativement chercher à rentabiliser le surplus monétaire en le placent dans les différentes opportunités disponibles. Bien sûr il doit faire un arbitrage entre les diverses options offertes.

La trésorerie d'une entreprise est un élément clé de sa gestion financière: en effet, c'est la trésorerie disponible qui permet de régler les dépenses d'exploitation de l'entreprise : les salaires, les règlements fournisseurs, etc. En entreprise, la trésorerie désigne les sommes d'argent (caisse, compte courant bancaire, compte courant CCP, ...) que la société possède à un instant t. Ces fonds doivent être aisément accessibles pour l'entreprise, qui peut les utiliser pour couvrir des dépenses prévues ou non, ou financer des projets lorsqu'une opportunité se présente.

La gestion de la trésorerie doit tout d'abord, permettre à l'entreprise d'éviter la cessation des paiements. Elle doit assurer également, l'utilisation optimale des excédents de trésorerie et rechercher des moyens de financement à court terme au moindre coût. L'encaisse excédentaire permettra à l'entreprise de prospérer à long terme et elle assurera la survie financière durant les mois où les sorties de fonds sont supérieures aux rentrées. La gestion de la trésorerie fait partie des incontournables pour toutes les entreprises. Bien gérer sa trésorerie, c'est suivre les entrées et sorties d'argent, mais également suivre de nombreux indicateurs pour savoir quelle stratégie adopter (emprunts, investissements...).

Le périmètre d'action de la gestion de trésorerie peut regrouper de nombreuses missions :

- le suivi et le pointage des flux de trésorerie au quotidien ;
- l'établissement de budgets et de prévisions de trésorerie ;
- l'élaboration du reporting et le suivi des écarts entre les flux anticipés et les flux avérés ;
- la gestion des relations bancaires ;
- l'optimisation des coûts et des produits financiers ;
- la gestion des différents risques qui peuvent menacer la trésorerie ;
- le financement des projets d'investissement ;
- le placement des éventuels excédents de trésorerie...

les objectifs de la gestion de la trésorerie sont multiples, elle permet de :

- **Éviter le risque de cessation de paiement** : Une entreprise qui n'est plus en mesure de régler ses dettes à court terme est une entreprise en situation de cessation de paiement. Bien souvent, cela équivaut à sa faillite (ou tout du moins l'expose à de sérieux problèmes financiers).

En mettant en place un suivi régulier (tenir un budget de trésorerie à jour par exemple), offre une meilleure visibilité des flux de trésorerie actuels et prévisionnels. Cela permettra d'identifier en amont les **décalages de trésorerie** qui pourraient porter préjudice à la situation financière pour ensuite prendre les mesures qui s'imposent.

- **Faire des économies (d'agios, de commissions d'intervention, etc.)** : une bonne gestion de trésorerie peut permettre d'économiser de l'argent sur les frais bancaires : intérêts d'emprunt, agios, commissions d'intervention, etc. Une entreprise qui dépasse son découvert autorisé devra en effet payer des **agios**, auxquelles s'ajoutent des commissions d'intervention. Si le dirigeant gère sa trésorerie efficacement, il sera en mesure de déterminer les périodes auxquelles il aura réellement besoin de **financer sa trésorerie** et aura le temps de mettre en place des financements moins coûteux.
- **Gagner de l'argent en plaçant intelligemment son excédent de trésorerie** : si une trésorerie négative entraîne des frais supplémentaire pour l'entreprise, une trésorerie excédentaire mal placée cause un manque à gagner en termes de placements non optimisés. les banques proposent un large panel d'offres de placement, qui diffère de conditions d'une banque à autre. Le placement financier sera en fonction des objectifs de chaque dirigeant :
  - Placer l'excédent afin d'en tirer un profit à terme
  - Placer l'excédent en prévision du financement d'un investissement
  - Placer l'excédent afin d'avoir une réserve de sécurité en cas de coup dur

Mais pour cela, il faut savoir la situation de la trésorerie de l'entreprise, en utilisant les documents de trésorerie prévisionnel suivant la démarche annuelle (un plan de financement) et la démarche mensuelle (un budget de trésorerie prévisionnel), tout en surveillant leur évolution régulièrement.